

SANS TAMBOUR NI TROMPETTE fanfare

FICHE TECHNIQUE Concert

Concert reconnu par les Tournées Art et Vie sous le n° de code MNI 015

Compte courant n°068-2229848-39 IBAN : BE13 0682 2298 4839 BIC : GKCCBEBB

Personne juridique : Asbl TCHINISSE, rue des Glacis 241, 4000 Liège

Directrice musicale :

Véronique DELMELLE, Rue des Vétérinaires 77, 1070 Bruxelles, 02 527 30 69 et
0497/04 59 16

Président : Jean BERTRAND, rue des Glacis 241, 4000 Liège, 04/365 80 96 et 0497/15 00 00

Secrétaire : Véronique WECKX, Rue des Renards 34, 4040 Herstal, 04 248 33 81 et
0478 21 01 04

Trésorier : Guy LEBOUTTE, rue des Sorbiers, 35, 4000 Liège, 04 252 22 12 et 0477 56 30 86

L'organisateur prévoira :

1. => une assurance biens et personnes pour tout le contrat sauf les déplacements

2. => une restauration pour 40 personnes dont 6 végétariennes

3. => un local fermé à clé pour les caisses des instruments et les effets personnels des musiciens

4. => 15 chaises pour les accordéonistes, violoncellistes et percussionnistes

5. => si possible 1 micro de présentation, 2 d'ambiance, et 1 pour les solos.

6. => un espace de jeu de ± 10 x 6 mètres (larg. x profond.) si possible sur deux niveaux

7. => Cet espace sera impérativement **protégé de la pluie.**

8. L'organisateur prend en charge les frais de Sabam.

9. L'organisateur s'engage à respecter les horaires du concert.

10. Si le concert ne peut avoir lieu du fait de l'organisateur, l'annulation ou le report du concert devra être notifié par écrit à l'asbl TCHINISSE au minimum huit jours avant la date de la prestation.

11. Passé ce délai, l'organisateur est redevable de la moitié du cachet.

12. Au cas où le concert serait annulé le jour même de la prestation, l'organisateur serait redevable à l'asbl TCHINISSE de la totalité du cachet.

13. L'organisateur communiquera une semaine avant le concert

* un plan détaillé du lieu du concert mentionnant au besoin l'emplacement du car de STNT

* le nom et le n° de GSM de la personne responsable sur place de l'accueil de STNT.

14. Les frais de déplacement sont à charge de l'organisateur. (Exemples : 125 € à Liège, 340 en Belgique à plus de 50 km de Liège)